

DOSSIER DE PRÉSENTATION CTL DU 29 MARS 2022

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'UZES

ACTUALISATION DES FICHES CTL DES 1/12/2020 ET 30/09/2021

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

1.1.1 Rappel du cadre général

Le nouveau réseau de proximité pour la gestion du secteur public local est structuré suivant une ligne de partage entre, d'une part, des services de gestion comptable (SGC) et, d'autre part, des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux » CDL).

Pour un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale, les SGC ont vocation à concentrer les travaux de gestion effectués par les trésoreries. Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local et principalement : la tenue de la comptabilité et la confection du compte de gestion, la prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des mandats de dépense, la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes ainsi que le contrôle des régies d'avance et de recettes.

Grâce à une équipe de taille plus significative, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences fréquentes (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences...). De la sorte, la qualité de la gestion sera améliorée pour l'ensemble des collectivités.

1.1.2 Au plan départemental

Le SGC d'Uzès a été créé le 1^{er} janvier 2021 par regroupement des trésoreries d'Uzès, Remoulins et Aramon, afin de couvrir la gestion comptable des communes appartenant aux communautés de communes du Pays d'Uzès (CCPU) et du Pont du Gard (CCPG), ainsi que de ces deux mêmes EPCI.

Une première extension de son champ de compétences s'est effectuée à compter du 1^{er} janvier 2022, par intégration de la gestion comptable des six communes précédemment gérées par la trésorerie spécialisée de St-Chaptes et dépendant de la CCPU (Aubussargues, Bourdic, Collorgues, Garrigues-Ste-Eulalie, Moussac et St Dézéry).

Le rattachement de la gestion des collectivités locales du ressort actuel de la Trésorerie de Beaucaire, à compter du 1^{er} septembre 2022, constitue la dernière étape de finalisation du périmètre SPL de ce SGC.

En effet, le transfert de la gestion des établissements de santé et EHPAD gérés actuellement par le SGC d'Uzès à la trésorerie hospitalière, créée le 1^{er} janvier 2022 à St-Privat-des-Vieux, s'effectue concomitamment.

Le SGC d'Uzès sera ainsi en charge, à compter du 1^{er} septembre 2022, de la gestion comptable des communes appartenant aux communautés de communes de Pays d'Uzès (CCPU), Pont-du-Gard (CCPG) et Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) ainsi que de ces trois EPCI.

L'un des deux CDL verra son périmètre de compétences étendu aux cinq communes du ressort de la CCBTA et à cet EPCI. (cf fiche « suite » CTL-NRP relative aux CDL).

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

1.2.1 Les emplois actuellement implantés au TAGERFIP et la situation au 1/09/2022

L'ensemble des emplois de catégorie A, B et C de la trésorerie spécialisée de Beaucaire seront transférés au titre de l'activité SPL vers le SGC d'Uzès.

L'emploi d'inspecteur divisionnaire HC, correspondant à celui de l'actuelle cheffe de service de la TS de Beaucaire, sera localisé en Direction.

Les emplois du SGC d'Uzès affectés à la mission de gestion des EPS et EPSMS seront transférés à la trésorerie hospitalière de St-Privat-des-Vieux, soit 2 emplois de catégorie B et un emploi de catégorie C :

Effectifs des services directement concernés					
Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2022)					
	A+	A	B	C	Total
SGC d'UZES	1	1	9	3	14
<i>Dont activité EPS-EPSMS à transférer à Trésor Hospital Alès</i>			- 2	- 1	- 3
T. SPL de BEAUCAIRE	1	1	3	2	7
<i>Dont activité SPL à rattacher à SGC Uzès (EPCI CCBTA)</i>		+ 1	+ 3	+ 2	+ 6
Total SGC Uzès en cible	2	2	10	4	17
Situation des emplois au 01/09/2022					
	A+	A	B	C	Total
Total SGC Uzès au 1/09/22	1	2	10	4	17

Trésor Alès Hôpital	1	2	7	4	14
<i>apport à la Trésorerie hospitalière d'Alès</i>			+ 2	+ 1	+ 3
Total Trésor Alès Hôpital au 1/09/22 (*)	1	2	9	5	17

(*) cf fiche CTL extension périmètre de compétences de la Trésorerie spécialisée de St-Privat-des-Vieux.

1.2.2 Le nombre d'agents concernés par la réorganisation au 1/09/2022 est détaillé ci-après :

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Beaucaire	1	1	3	2	7
SGC d'Uzès	1	1	10	3	15
TOTAL	2	2	13	5	22

Tous les agents actuellement en poste au sein de la TS de Beaucaire sont concernés par la réorganisation. Parmi les opérations de déploiement du Nouveau Réseau de Proximité à effet du 1^{er} septembre 2022, figure également la création d'une antenne de SIP de Nîmes à Beaucaire.

Les agents du SGC d'Uzès sont concernés par les opérations de transfert de la gestion des EPS et EPSMS vers la TH d'Alès.

Les agents, quel que soit leur grade, pourront participer au mouvement local de mutation du 1^{er} septembre 2022.

L'inspectrice divisionnaire HC, responsable actuelle de la TS de Beaucaire, participera au mouvement interne des cadres.

Les règles de gestion RH et de priorité, exposées dans la NSD n°18 du 15/10/2021 d'organisation du mouvement local à effet du 1^{er} janvier 2022 restent applicables.

Quatre agents de la Trésorerie SPL de Beaucaire ont exprimé, à ce stade, le souhait de suivre la mission au SGC d'Uzès ; l'incidence en termes de trajet domicile-travail est retranscrite ci-dessous :

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES PRINCIPALES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

Domicile de l'agent	TS de Beaucaire	SGC d'Uzès
Beaucaire	/	33 km
Manduel	15 km	30 km
Montfrin	9 km	26 km
Sernhac	14 km	20 km

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
SGC d'Uzès	4	<i>nb</i>	<i>nb</i>

SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
Domicile de l'agent – SGC d'Uzès	4	<i>nb</i>

1.3 LA PRÉSENTATION AUX AGENTS

Pour compléter la présentation du projet NRP assurée auprès de la collectivité des agents du Gard lors des réunions et dans le cadre des échanges réguliers de la Direction avec les Chefs de service et les représentants des personnels (mise en ligne régulière des actualités sur le site Ulysse Gard), des échanges personnalisés ont eu lieu entre les agents concernés et le service RH.

1.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Il sera fait appel aux équipes du service Budget Immobilier Logistique pour les installations matérielles et mobilières des agents.

2. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

2.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel¹

Créé le 1^{er} janvier 2021 (cf fiche pour le CTL du 1^{er} décembre 2020), le SGC d'Uzès est organisé autour de trois pôles (dépense, recette, qualité comptable).

Cette organisation assure une plus grande technicité aux personnels, véritablement spécialisés, et une efficacité accrue au poste comptable. La possibilité de désigner des référents par collectivité est également laissée à l'appréciation du chef de service, selon le tissu local et l'importance du poste et de l'équipe.

En tout état de cause, le SGC demeure en relation avec les ordonnateurs, en particulier au niveau des objectifs de recouvrement, des problématiques de dépense ou encore du délai global de paiement.

Les relations du SGC avec le CDL doivent, par ailleurs, être nécessairement continues et réciproques.

L'action du CDL doit être alimentée et orientée, sous la responsabilité de la DDFIP, par l'échange d'informations émanant du SGC, qui connaît les fondamentaux comptables de la collectivité.

De même, le CDL doit partager l'information qu'il trouve dans la proximité entretenue avec l'ordonnateur (identification des problèmes, définition des solutions, mise en œuvre de celles-ci).

→ Conséquences sur l'accueil des usagers

Ouverture au public

Le SGC d'Uzès assure une mission de réception du public sur les sujets de sa compétence, dans le cadre de la répartition des attributions en matière d'accueil et de tenue des encaissements par carte bancaire au sein du CFP (caisse unique à compter du 1^{er} janvier 2022) (cf NSD n°4/2021 et n°2/2022).

Dans le contexte du développement de l'accueil personnalisé sur RDV et conformément à la circulaire de la Mission SRP du 10 décembre 2020, les horaires d'ouverture au public ont été adaptés à compter du 1^{er} avril 2021 dans le Gard, en retenant une ouverture au public le matin uniquement.

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Conditions du SGC d'Uzès
TS de BEUCAIRE	Lu à Je 8h30 - 12h30	TLJ 8h30 - 12h30
Trésorerie hospitalière de St-Privat-des-Vieux	TLJ 8H30 - 12H30	

1 Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie au travail des agents

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions du SGC d'Uzès
TS de BEAUCAIRE	7H15 à 18H45	7H00 à 18H30
Trésorerie hospitalière de St-Privat-des-Vieux	7H30 à 19H00	

NB : Une amplitude de 11H30 est à observer entre le départ de la plage "horaires variables" et la fin de la plage "horaires variables".

Conditions de restauration

Aucune conséquence en matière de restauration pour les agents, qui bénéficient et continueront à bénéficier, après réorganisation, des titres restaurant.

Parking

Aucune conséquence en matière de stationnement pour les agents, qui bénéficient et continueront à bénéficier, après réorganisation, d'emplacements de stationnement.

2.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL²

L'extension de compétences du SGC d'Uzès à compter du 1^{er} septembre 2022, qui se caractérise par l'implantation de 3 nouveaux postes de travail, a été préparée dès la création du SGC le 1^{er} janvier 2021. En effet, un supplément d'espace a été octroyé au service pour permettre d'installer dans des conditions satisfaisantes la future équipe, prenant en compte les évolutions complémentaires en 2022 avec le transfert de la mission EPS-EPSMS vers la Trésorerie Hospitalière d'Ales et l'arrivée de la mission SPL en provenance de la Trésorerie de ST-CHAPTES (pour partie - 1/01/2022) et de BEAUCAIRE (1/09/2022).

La surface utile nette du site dédiée à l'installation du SGC est ainsi de 187 m², soit un ratio d'occupation de 12,5 m²/agent en tenant compte de l'affectation d'un bureau de passage aux deux conseillers aux décideurs locaux (CDL).

Des travaux destinés à agrandir le plateau du secteur dépense sont envisagés, visant à la récupération de l'espace anciennement dédié aux archives (23 m²). Le retrait des rolls-block qui occupaient l'espace a déjà eu lieu, et la programmation des travaux de réaménagement sera effectuée dès que les résultats du diagnostic amiante avant travaux seront connus.

2.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS⁴

Le mobilier existant actuellement alloué à la trésorerie sera repris. Cependant, en cas de besoin, du mobilier de bureau neuf, conforme aux recommandations en matière d'ergonomie, pourra être déployé.

Les solutions d'impression existantes et leurs implantations sont, à ce stade, suffisantes pour

² Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).

⁴ Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...

répondre aux besoins du SGC.

Le déménagement des agents, selon les demandes de mutation qui seraient notamment exprimées par les agents en poste actuellement à la Trésorerie de Beaucaire s'effectuera dans le respect des recommandations en matière d'ergonomie, en lien avec la CID pour la configuration des postes de travail, mopieurs, téléphonie.

Au regard du contexte sanitaire, il sera particulièrement veillé au respect des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID 19, que ce soit pour le déroulé des opérations logistiques ou pour l'installation des équipes.

La rationalisation des espaces d'archivage continuera d'être recherchée.

Dans ce contexte, le SGC d'Uzès, la Trésorerie de Beaucaire et la Trésorerie spécialisée « Hôpital » à St-Privat-des-Vieux sont concernés par le déménagement des archives lié, d'une part au transfert de l'activité "SPL" de la TS de Beaucaire vers le SGC d'Uzès et d'autre part au transfert de l'activité EPS – EPSMS du SGC d'Uzès vers la Trésorerie spécialisée « Hôpital » à St-Privat-des-Vieux.

La NSD n°12/2021 relative à l'archivage, mise en ligne sur Ulysse Gard le 16 juillet 2021, comporte l'ensemble des préconisations utiles en matière d'archivage et de transfert des archives, ainsi qu'un calendrier pour l'ensemble des services (cf annexe 5).

Cette note précise les travaux préparatoires des services sources mais également des services cibles, qui, en amont de la réception des documents à conserver issus des trésoreries, doivent opérer un travail d'actualisation de leurs propres archives en vue des démarches auprès du Service des Archives départementales.

3. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

3.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Comme indiqué précédemment, la création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. La formation des agents s'appuiera sur le dispositif de formation continue existant en matière de gestion comptable et financière du secteur public local, et pour l'accueil de proximité sur des modules courts adaptés à l'accueil de premier niveau.

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Les mesures d'accompagnement définies dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité s'appliquent, comme les règles de gestion des mutations, pour les cas de changement de résidence, notamment la prime de restructuration de service et le complément indemnitaire d'accompagnement.

S'agissant du comptable de la Trésorerie de Beaucaire, la titulaire actuelle du poste participera au mouvement des cadres de la Direction.

3.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Toute situation sociale particulière fera l'objet d'une attention de la part du service RH, notamment à l'occasion du mouvement local de mutation des personnels à effet du 1^{er} septembre 2022.

Dossier de présentation actualisé au 09/03/2022